

---

# BUDGET 2022

---

## COMPRENDRE LE BUDGET

Le conseil municipal, réuni le 4 avril, a adopté le budget pour l'année 2022.

Le budget se compose de deux sections :

- ✓ La **section de fonctionnement** qui intègre les opérations de recettes et de dépenses nécessaires à la gestion courante
- ✓ La **section d'investissement** qui recense, en dépenses, les acquisitions et les programmes de travaux engagés et envisagés ainsi que le remboursement de la dette. Les recettes sont principalement composées de l'autofinancement, des subventions et du fonds de compensation de la TVA

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1.659.700 €

En dépenses, ce budget reflète les actions engagées depuis le début du mandat pour offrir un niveau de service public au regard de l'évolution de la population et des attentes.

Il intègre :

- ✓ La structuration des services et les décisions prises pour la mettre en œuvre (archivage, informatisation du cimetière, renforcement du système informatique, réorganisation des services, ...)
- ✓ La volonté des élus de poursuivre les efforts effectués en 2021 sur l'entretien de la voirie rurale (30 kilomètres de curage de douves réalisés en 2021 – 30 kilomètres supplémentaires inscrits en 2022 – travaux d'épavage)
- ✓ L'affectation de sommes nécessaires pour permettre 1/ d'entretenir le patrimoine de la commune 2/ le fonctionnement des services publics destinés notamment à nos jeunes (éducation, périscolaire, ...) 3/ le soutien aux associations
- ✓ L'accroissement du niveau de dépenses induites en raison du contexte économique (denrées alimentaires pour le restaurant scolaire, coût de l'énergie, ...)

En recettes, le budget se veut prudent en inscrivant une stabilité des deux principaux postes que sont les impôts et les dotations de l'Etat.

**BUDGET D'INVESTISSEMENT**

1.316.287,16 €

**LES CHIFFRES CLES (en dépenses) :**

Remboursement du capital	195.899 €
<b>PROJETS STRUCTURANTS POUR 2022 :</b>	
Travaux de voirie/mobilier urbain/signalétique	288.767 €
Requalification du complexe sportif (réfection des courts de tennis/réaménagement et acquisition de nouveaux équipements)	200.904 €
Renouvellement et acquisition de matériel de voirie	109.322 €
Rénovation énergétique des bâtiments et amélioration des conditions d'accueil (rénovation de salle du restaurant scolaire/changement du mobilier/acquisition de matériel pour renforcer le « fait maison »)	186.974 €
Amélioration et extension de l'éclairage public	53.742 €

**LES CHIFFRES CLES (en recettes) :**

Les investissements sont financés par l'excédent antérieur, l'autofinancement, le fonds de compensation de la TVA (remboursement d'une partie de la TVA sur les investissements effectués en N-2) et les subventions sollicitées.

**Subventions accordées :** 131.540 €

Plan de relance départemental Phase 2 : Réfection des 2 courts de tennis : 31.758 €

Dotation de Soutien à l'Investissement Local « relance » (D.S.I.L. « relance ») + Certificats d'Economie d'Energie : 80 % du montant HT. des travaux du restaurant scolaire : 88.000 €

Plan de soutien aux cantines : acquisition de matériel subventionné à 100% : 5.257 €

Plan de relance numérique des écoles : 6.525.33 €

**Subventions demandées :** 77.082 €

Plan de soutien aux cantines : acquisition de nouveaux matériels pour renforcer le « fait maison » : 12.082 €

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) : requalification du complexe sportif : 30.000 €

Agence Nationale du Sport : requalification du complexe sportif : 35.000 €

**LE BUDGET PREVISIONNEL DE LA COMMUNE POUR 2022 S'ELEVE DONC A 2.975.987,16 €**